Image not found or type unknown

Renseignements pour licensiement

Par **Cassetete**, le **30/07/2019** à **11:10**

Bonjour,voilà ma situation :je suis en train d'être licenciée.Jais le choix entre le csp et le licenciement économique. Je souhaite faire un cap esthétique en septembre sans demande de financement.Que me conseillez vous ? Le csp est il compatible avec des études?le versement ne sera pas interromput?Merci d'avance.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés